



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

Préavis au Conseil général N° 04 / 2024

**Demande d'un crédit de Fr. 56'000.- TTC
pour le changement de la fosse septique au refuge**

Préavis adopté par la Municipalité le 27 mai 2024



Commune de Vaux-sur-Morges

Nature et diversité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

1. Introduction

Lors de la construction du refuge en 2013-2014, une fosse en béton de 5 m³ a été installée afin de récolter les eaux usées (cuisine et WC) du bâtiment.

Nous nous sommes rapidement aperçus que la fosse était trop petite. En effet, le calcul de l'architecte lors de l'élaboration du projet était un peu limite et la Municipalité a pris conscience qu'elle devrait la vider plus souvent qu'elle le pensait mais rien de bien grave.

Depuis plusieurs mois, nous constatons que nous devons la vider de moins en moins souvent, et cela malgré un temps d'occupation identique aux années précédentes.

Aussi, après un certain nombre de contrôles, nous nous sommes aperçus que cette fosse n'est plus étanche. Elle n'est presque jamais pleine. Nous remarquons également que lors de fortes pluies, la fosse se remplit d'eau de pluie. D'après nos observations, le couvercle en béton de la fosse ne serait plus étanche.

De plus, nous avons déjà dû intervenir plusieurs fois afin de déboucher le tuyau des eaux usées en raison de la pente légère entre la cuisine et la fosse. A noter que ce tuyau est difficile d'accès depuis la fosse, ce qui engendre quelques problèmes lors des interventions ou des travaux d'entretien.

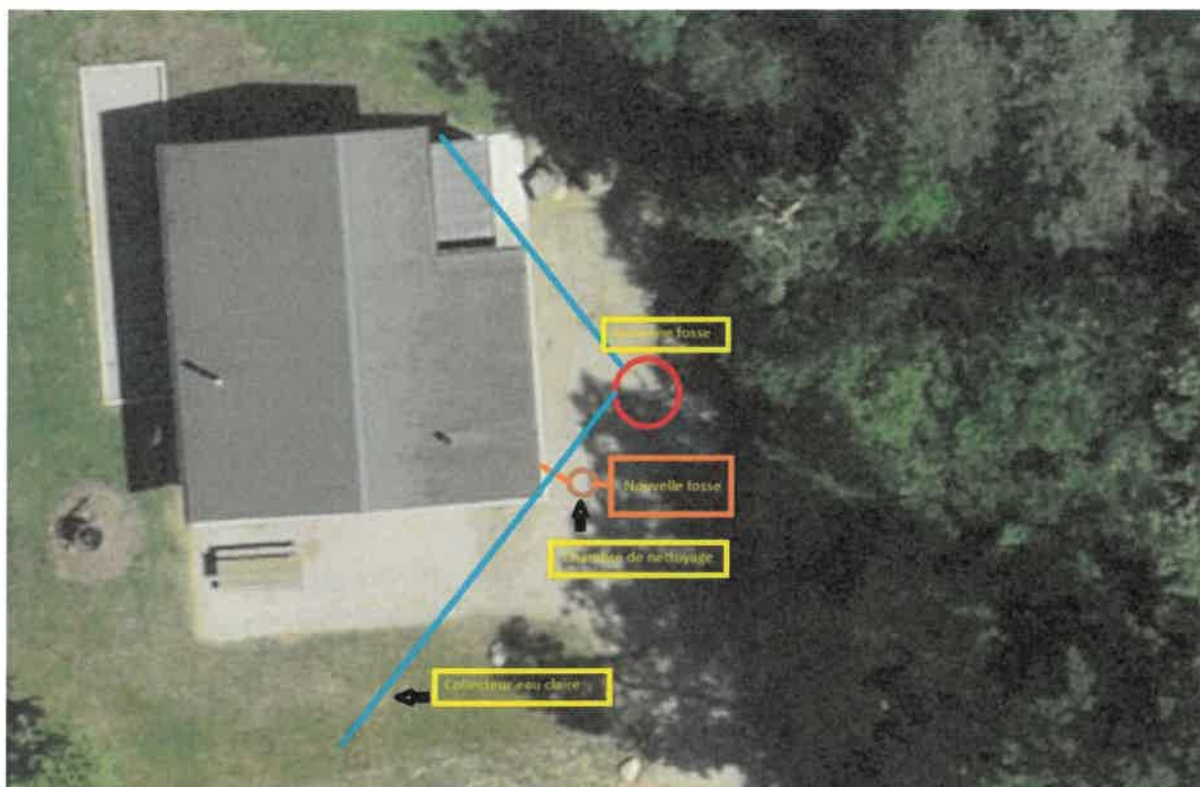
2. Projet

Fort de ce constat, la Municipalité pense qu'il est nécessaire de changer la fosse et de profiter, à cette occasion, de la remplacer par une fosse d'un volume supérieur au lieu de tenter de la réparer et de la rendre étanche.

Le projet consiste donc à remplacer l'actuelle fosse en béton de 5 m³ par une fosse en PVC de 10 m³ afin d'avoir un plus gros volume et assurer une étanchéité parfaite.

Nous profiterons également de nettoyer, désinfecter la fosse en béton et de faire passer le collecteur d'eaux claires de la gouttière par celle-ci afin de récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage ou autre, en cas de besoin.

Nous installerons également une chambre de nettoyage étanche avant la fosse afin de pouvoir exécuter tous les travaux d'entretien et de curage en cas de conduite bouchée.



3. Coût des travaux

Le coût des travaux est détaillé ci-après :

Installation de la fosse en plastique 10 m ³	CHF	19'574,75.-
Système d'alarme avec avertissement du niveau de la fosse	CHF	1'567,45.-
Génie Civil	CHF	32'131,90.-
Divers et imprévu (+ ou - 5%)	CHF	2'725,90.-
Total du montant (TTC)	CHF	56'000.00.-

4. Financement

Le montant de ces travaux sera financé par les liquidités courantes et/ou par un emprunt auprès d'un établissement du choix de la Municipalité.

Le montant total des travaux sera attribué au fonds de réserve «rénovation refuge» N° 9281.10. Il sera amorti en une fois.

5. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

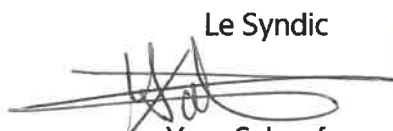
- vu le préavis N° 04 / 2024 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

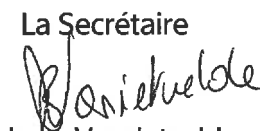
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis
- d'octroyer à la Municipalité un crédit pour ces travaux d'un montant de CHF 56'000.-
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt
- d'autoriser la Municipalité à amortir en une fois ce montant par prélèvement sur fonds de réserve « rénovation refuge » N° 9281.10

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

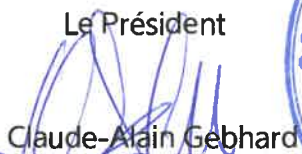
Le Syndic

Yves Schopfer



La Secrétaire

Barbara Vanrietvelde

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 24 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Claude-Alain Gebhard



La Secrétaire

Barbara Vanrietvelde